

**Catégories animales**

Tous les bovins

**Impacts**NH<sub>3</sub>

# Ventilation des bâtiments

**Objectif et principe**

Assurer l'évacuation des gaz toxiques (CO<sub>2</sub>, NH<sub>3</sub>) tout en apportant l'oxygène nécessaire à la respiration des animaux.

Maintenir une température adaptée au stade physiologique des animaux pour de bonnes performances, en étant en bonne santé et sans troubles du comportement.

La mise en place de la ventilation (dynamique ou statique) dans les élevages a pour principal objectif la gestion de la température ambiante et l'élimination de certains gaz comme le dioxyde de carbone et l'ammoniac.

**Mise en place**

Les travaux conduits sur les bâtiments pour vaches laitières à ventilation naturelle (Dollé, Capdeville 2000) ont mis en évidence que toute augmentation du débit d'air se traduisait par une augmentation des émissions. Il convient donc d'éviter les courants d'air non justifiés néfastes pour les animaux et propices aux émissions d'ammoniac. Par ailleurs, le débit d'air étant lié aux conditions climatiques, il est difficile d'intervenir sur ce facteur, sans compter qu'une réduction du débit porterait préjudice aux conditions d'ambiance du bâtiment et à la santé des animaux.

**Bénéfices environnementaux**

Une réduction du débit d'air permet de limiter les émissions d'ammoniac.

**Effets croisés**

Toute réduction du débit d'air peut porter préjudice aux conditions d'ambiance du bâtiment et à la santé des animaux de même que toute situation de courant d'air en période hivernale.

**Coûts**

Pas d'information actualisée.

**Applicabilité**

Le débit d'air étant lié aux conditions climatiques, il est difficile d'intervenir sur ce facteur. Toutefois, les bâtiments doivent être ventilés selon les recommandations en vigueur (dimensionnement et protection des surfaces ventilées,...).

## Facteurs incitatifs

Il n'y a pas de facteurs incitatifs pour la mise en place de cette technique.

## Etat des lieux de l'application de cette technique

Pas d'information actualisée.

## Pour en savoir plus

- Capdeville J., Tillie M., 1995. L'ambiance dans les bâtiments d'élevage bovin, ovin, caprin et équin. Paris, Institut de l'Élevage, 64 p.
- Capdeville et al (1990) – Le point sur l'ambiance
- *Décision d'exécution (UE) 2017/302 de la commission du 15 février 2017 établissant les conclusions sur les meilleurs techniques disponibles (MTD) au titre de la directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil, pour l'élevage intensif de volailles ou de porcs. Journal officiel de l'Union européenne du 21 février 2017. L43/231 – L43/279.* <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32017D0302&from=EN>
- Dollé J.B. et Capdeville J., 1998. Émission d'ammoniac dans les bâtiments vaches laitières à ventilation naturelle. Renc. Rech. Ruminants, 5, 291-295
- Dollé J.B., Capdeville J., Martinez J., Peu P., 2000. Émissions d'ammoniac en bâtiment et au cours du stockage des déjections en élevage bovin. Institut de l'Élevage, 62 p.

**Contacts :** [Jean-Baptiste.dolle@idele.fr](mailto:Jean-Baptiste.dolle@idele.fr) ; [Elise.Lorinquer@idele.fr](mailto:Elise.Lorinquer@idele.fr)

**Pour citer le document :** RMT Elevage et Environnement, 2019. Guide des bonnes pratiques environnementales d'élevage. Ventilation des bâtiments. 2 pages.

